

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Avril 2003

Québec, le 11 avril 2003

Monsieur Raymond Genest
Directeur des études
Collège de Sherbrooke
475, rue du Parc
Sherbrooke (Québec) J1H 5M7

**Objet : Suivi complémentaire apporté au rapport d'évaluation du programme
Sciences humaines (300.01)**

Monsieur le Directeur,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, lors de sa réunion du 3 avril dernier, les troisièmes suites apportées par le Collège de Sherbrooke au rapport d'évaluation du programme qu'il offre en *Sciences humaines*.

À l'analyse des premières suites que le Collège, en mars 1999, avait données à ses recommandations, la Commission avait considéré que le Collège avait satisfait à sa recommandation portant sur la mise en place d'une structure de gestion du programme et des mécanismes pour soutenir la concertation et la participation ainsi qu'au premier volet de sa recommandation touchant à l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), notamment en ce qui concerne l'équivalence des évaluations des apprentissages. Le deuxième volet de cette même recommandation portait sur la qualité des modes et instruments d'évaluation; la Commission, considérant que les actions entreprises n'étaient pas achevées, demandait d'être informée lorsque le Collège aurait corrigé la situation. Elle réitérait cette demande, en septembre 2001, lorsque le Collège lui transmettait un deuxième rapport de suivi portant sur le deuxième volet de cette recommandation, en souhaitant être informée des actions que le Collège prendrait ou du processus qu'il adopterait pour s'assurer de la qualité des modes et instruments d'évaluation des apprentissages.

Le Collège a transmis à la Commission un troisième rapport de suivi dans lequel il présente un processus d'examen de la qualité des modes et instruments d'évaluation des apprentissages. Ce processus a été mis en place lors de la révision du programme *Sciences humaines*; il permet de définir, notamment, les standards que les instruments d'évaluation doivent respecter, de déterminer les modes d'évaluation et de produire un tableau de spécifications dans le cas où les épreuves ne seraient pas communes, d'élaborer les instruments d'évaluation en prenant en compte les plans-cadres de cours, les spécifications, s'il y a lieu, ainsi que les ententes départementales. Le département fait l'examen des modes et instruments d'évaluation, selon une grille de critères qui reste, toutefois, à développer, et en rend compte au comité de programme.

Le processus indique la fréquence des différentes opérations (révision annuelle des modes d'évaluation, actualisation des instruments d'évaluation à chaque session et examen régulier des modes et instruments tous les deux ans). Le contrôle périodique de la qualité des modes et instruments d'évaluation voire même du processus d'examen de ces modes et instruments devrait maintenir leur qualité. Les outils développés ou à développer favorisent ou favoriseront la qualité et l'uniformité de cet examen. Le perfectionnement et le soutien qu'offre le Collège devraient contribuer à la qualité de l'élaboration des instruments d'évaluation.

La Commission considère donc que le Collège, ayant adopté des moyens qui améliorent la qualité de ses instruments d'évaluation en *Sciences humaines* et un processus qui en assure l'examen régulier, satisfait entièrement à la recommandation qu'elle lui avait faite.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le président,

Jacques L'Écuyer